

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La nomination d'un successeur à M^{er} Hermann de Vicari, archevêque de Fribourg en Brisgau, récemment décédé, ne sera point une petite affaire. Le siège archiepiscopal, auquel il s'agit de donner un nouveau titulaire, a une juridiction très-étendue, qui comprend, avec le grand-duché de Bade, une partie du Wurtemberg, de la Hesse et de la Prusse pour l'ancien duché de Nassau, et la ci-devant république de Francfort.

Le nouvel archevêque devra donc être approuvé à la fois par tous ces souverains et ensuite par le pape.

Dans le délai d'un mois, le chapitre doit proposer au grand-duc de Bade, et aux souverains des différents pays qui dépendent du diocèse pour une partie de leur territoire, une liste de noms pour la succession de l'archevêque.

On prévoit à ce sujet de sérieuses difficultés dont il sera facile de se rendre compte si l'on se rappelle les graves conflits qui ont éclaté, il y a quelques années, entre l'archevêque et les gouvernements allemands, ou du moins celui de Bade.

Le Bulletin international croit savoir que le prince royal qui se rend à Florence pour le mariage du prince Humbert est chargé de renouer plus intimement les rapports de l'Italie avec la cour de Berlin.

Le prince de Prusse ferait entrevoir l'encouragement de son gouvernement à l'achèvement de l'unité italienne.

La *Volkszeitung* annonce que le Danemark vient d'acheter à la France 15,000 fusils.

La *Gazette de Cologne* signale l'arrivée d'ordres pressants en vertu desquels les troupes prussiennes doivent être exercées au transport sur les chemins de fer Rhénans.

Le grand-duché de Bade vient d'être doté d'une législation nouvelle sur la presse. Voici, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, quelques-unes des dispositions de cette loi, qui vient d'être promulguée.

A l'avenir, l'industrie de la presse sera libre; il ne faudra plus ni concession ni brevet, et il suffira, pour ouvrir une imprimerie, d'une déclaration à la police. La responsabilité des rédacteurs en chef, éditeurs et imprimeurs, est la même qu'auparavant; seulement il est expressément stipulé que ces personnes ne pourront être contraintes à nommer l'auteur d'un article. Il est déclaré de même que le gérant ne pourra être un simple prête-nom, et que l'éditeur et l'imprimeur seraient responsables si on ne produit pas un rédacteur effectif.

La police pourra toujours saisir les journaux, mais elle pourra être poursuivie en dommages-intérêts, pendant trois mois, devant la justice civile, si la saisie a été faite sciemment sans motif suffisant ou par suite d'inattention grossière. L'interdiction ne peut être prononcée que contre des journaux étrangers, pour deux années au plus et dans le cas seulement où le journal étranger, ayant été condamné par un tribunal badois, n'aura pas satisfait à la justice.

Les journaux italiens annoncent que Bologne a repris sa tranquillité accoutumée. Les ouvriers sont revenus à leurs travaux, les marchands ont rouvert leurs boutiques. Les troupes n'ont, du reste, pas eu à faire usage de leurs armes. Toute la rédaction et l'administration des journaux *l'Ami du peuple* et *l'Indépendant*, ont été mises en état d'arrestation.

Suivant la *Gazette de Venise*, l'agitation de Bologne se rattacherait à d'autres mouvements qui ont éclaté dans d'autres villes de l'Europe. Quant aux bruits de désordres qui auraient troublé plusieurs autres villes italiennes, la *Perseveranza* leur oppose un démenti.

Chambre des députés de Florence, 18 avril :
Le ministre de la justice présente les projets modifiant l'organisation judiciaire et l'unification législative promises à la Vénétie.

Le ministre des finances dépose les suppléments du budget des ministères de la guerre et de la marine pour 1869. Le premier de ces budgets présente une nouvelle réduction de 13 millions; et le deuxième une réduction de 6 millions.

En ajoutant les réductions précédentes, l'économie réalisée sur ces mêmes bilans s'élève à 25 millions.

Le ministre calcule que les économies s'élèveront à 56 millions, le produit des surtaxes à 46.

Il dit qu'au moyen de ces réformes organiques, on obtiendra un total de 186 millions d'excédant de recettes et que le déficit sera ainsi réduit à 46 millions.

Les lettres de Rome annoncent que le pape a adressé une allocution en français à deux mille personnes réunies dans la grande salle du Vatican. Le pape les félicite de leur union.

« Cette union des fidèles qui fait leur force, a dit le pape, est un miracle de notre époque; partout se fait sentir un vif désir de trouver la vérité; catholiques, protestants ou schismatiques éprouvent une égale lassitude. Tout concourt à préparer l'accomplissement de cette parole divine : « il n'y aura plus qu'un seul berceau et un seul pasteur. »

Le saint-père a parcouru ensuite les rangs de l'assemblée, tenant à la main une petite fille qu'il venait de bénir.

Le 18 a eu lieu à Rome la célébration de l'anniversaire du 12 avril, qui avait été retardée d'abord par sa coïncidence avec les fêtes de Pâques, puis à cause du mauvais temps. Illuminations splendides, foule immense et ordre parfait.

Le transport de guerre le *Renard*, armé de quatre canons, avec 200 hommes d'équipage, est arrivé de Toulon, pour remplacer dans la station du port de Civita-Vecchia le *Narval*, qui vient de repartir.

Le gouvernement pontifical concentre le matériel et les munitions de guerre dans le fort Michel-Ange, à Civita-Vecchia, et dans le fort Saint-Ange, à Rome.

On a commandé à Paris 2 millions de cartouches pour les fusils Remington.

Les nouvelles d'Abyssinie deviennent intéressantes. Il ne s'agit plus de l'interminable état stationnaire dans lequel sir Robert Napier

FABLETTON.

12

L'AIGLE NOIR DES DACOTAHS,

PAR JULES B. D'AUBRIAC.

(Suite.)

Ce dernier, placé derrière Cœur-Droit, n'avait qu'à lever la main pour lui fendre la tête, ou le précipiter dans un abîme. Frémissant de fureur et outré du dédaigneux antagonisme que lui opposait Cœur-Droit, il ne put se contenir : son bras bronzé se leva menaçant... L'œil vigilant d'Osse'o saisit ce mouvement, il se retourna sans paraître avoir compris le projet de son ennemi, et lui dit d'une voix calme :

— Est-ce que mon frère aperçoit quelque chose... il montre la prairie de la main.

— Je vois le buffle et le daim qui fuient devant le Manitou du feu.

— C'est vrai : et derrière la fumée qui tourbillonne, serpente la colonne des visages pâles. Leurs bestiaux sont nombreux, car ils en ont laissé en arrière.

— Les hommes blancs sont comme les vautours : ils dévastent la terre des hommes rouges ; ils ne laissent après eux ni pâturages, ni gibier.

— Les Dacotahs peuvent faire comme eux, récolter la graine d'or de maïs, et...

— Et devenir esclaves ! n'est-ce pas ! Le grand Manitou a donné aux Faces-Pâles le grain pour nourrir leurs femmes et leurs enfants ; aux Peaux-Rouges il a donné les territoires de chasse. Quand les Dacotahs courberont leurs fronts sous le joug du travail, comme les bœufs des hommes blancs, leur courage et leur gloire disparaîtront pour toujours.

— Oui, vraiment ! les hommes rouges seront moins vaillants lorsqu'ils auront oublié de torturer leurs prisonniers, et d'entourer leur ceinture de chevelure scalpées...

— Osse'o ne sait dire que des paroles de paix.

Cœur-Droit se détourna silencieusement avec un sourire de mépris ; et croisant de nouveau les bras, se remit à regarder la plaine.

Aigle-Noir se rapprocha de lui le bras levé, sans qu'il s'en aperçût ; Esther poussa un cri déchirant, mais il était trop tard : la main meurtrière s'était déjà abattue avec une violence irrésistible sur la tête d'Osse'o. Le malheureux jeune homme chancela, ses bras retombèrent sans force, et s'affaissant sur lui-même il roula sur les flancs escarpés du rocher.

Aigle-Noir poussa un cri de joie ; saisissant Esther, il s'élança avec elle sur le cheval blanc d'Osse'o et don-

nant le signal du départ, descendit la montagne, retenant de force sur sa selle la jeune fille qui criait et se débattait.

Ses actions avaient été si promptes qu'aucun de ses compagnons n'avait pu s'en rendre compte ; leur étonnement fut grand lorsqu'ils virent Esther et Aigle-Noir sur le cheval d'Osse'o : un nuage de mécontentement passa sur leurs visages :

— Osse'o n'avait pas le pied sûr, il est tombé dans le précipice comme un aigle dont l'aile est brisée. Hâtons-nous de poursuivre notre route.

Ce monstrueux et grossier mensonge ne trouva pas de contradicteurs. Esther s'était évanouie entre les serres homicides de cet oiseau de proie à face humaine.

X. — COMPLICATIONS.

Quoique tout contusionné par son épouvantable chute, et assez gravement blessé, le chef Mormon fut relevé vivant par ses compagnons. Son cheval, un noble coursier qui valait cent fois mieux que le cavalier, s'était brisé sur les rochers.

A défaut de remèdes, on ranima Thomas en le baignant avec l'eau fraîche du torrent ; on lui fit boire une copieuse gorgée du liquide spiritueux dont sa bouteille de campagne était abondamment pourvue : bientôt il fut en état de reprendre la marche.

Le *Saint des Mormons* n'eut pas une pensée de gratitude pour le ciel qui venait de le préserver si miséricordieusement d'une mort certaine.

— Où est mon cheval ? telle fut sa première parole.

— Il est mort.

— Oh ! la brute ! tomber, m'écraser presque, lorsque j'étais si près... !

Il n'acheva pas, mais il avait été bien près de trahir son secret.

— Le prophète du seigneur a été conservé pour la grande œuvre, reprit-il d'une voix douce et pénétrée, signe précieux de la sainteté de sa mission. Mes frères ! dans ce qui vient de s'accomplir vous devez voir un des miracles inscrits sur les tables d'or du Dieu vivant.

Ici le vénérable coquin se vit obligé de reprendre haleine : ses contusions le gênaient quelque peu. Bientôt il reprit pathétiquement.

— Oui, en vérité, je vous le dis, nous devons avoir le cœur haut, car il est écrit que notre flambeau ne s'éteindra pas. La brute est livrée aux vautours ; l'esprit est sauvé, la mort ne peut rien sur lui ; le juste sait combattre et vaincre, souffrir et rester ferme. — Mes frères, donnez-moi encore à boire ce breuvage salutaire, surtout à l'heure du danger. — Mes frères, il est écrit que la perte de l'homme fut la désobéissance, et que le

et Théodoros s'étaient comme immobilisés, ni de la phrase stéréotypée sur la bonne santé des prisonniers. L'armée anglaise s'est ébranlée; elle marche sur Magdala. Le négus paraît inquiet, dit un télégramme reçu à Londres, et les soldats de la reine sont remplis d'ardeur.

Il n'est pas douteux que l'Angleterre ne parvienne à détrôner Théodoros. Mais la tâche sera plus rude qu'elle ne l'avait d'abord supposé. Déjà, depuis longtemps, l'armée de sir Robert Napier devait atteindre Magdala, mais les obstacles provenant du climat et du terrain n'ont pas permis de réaliser ces espérances.

Les nouvelles de New-York, du 8 avril, portent que le général Meade a donné des ordres pour empêcher la circulation des documents publiés par les sociétés secrètes, et il a pris des mesures militaires pour empêcher les opérations de ces sociétés.

Il résulte de la correspondance diplomatique soumise au Congrès que M. Seward avait proposé à l'ambassadeur britannique, sir Thornton, un arrangement par lequel la Grande-Bretagne et l'Amérique régleraient, par voie législative, les droits des citoyens naturalisés.

La nouvelle Constitution qui admet suffrage des noirs a été rejetée dans le Michigan.

Le général Grant a donné aux autorités militaires des ordres péremptaires pour la dissolution des sociétés secrètes connues sous le nom de *kuklux klan*.

Les avis du Canada portent que M. Macgée a été tué d'un coup de pistolet qu'un individu lui a tiré dans la tête, lundi soir, au moment où il revenait du Parlement d'Ottawa.

Une forte somme a été promise à celui qui livrerait l'assassin.

On croit que l'assassin est un férian.

Il sera dit que notre siècle aura vu toutes les grandeurs et tous les ridicules. La question d'attribuer les droits politiques aux femmes, posée au début de ce siècle par quelques rêveurs d'outre-Rhin, a fait son chemin dans les deux mondes et trouve en ce moment de nombreux prosélytes et des défenseurs convaincus.

L'Association nationale, pour obtenir les droits électoraux de la femme, a tenu ces jours-ci un meeting des plus curieux à Salford, dans la Free-Trade-Hall, sous la présidence du maire, assisté de sa femme. M. John Bright, qui assistait à la réunion, a retracé la part prise par les femmes à l'abolition de l'esclavage, à la suspension de la loi sur les céréales, etc.

L'assemblée s'est séparée après avoir voté des remerciements aux membres du Parlement qui ont adhéré aux propositions de M. Stuart Mill, le fauteur de cette réforme sociale.

Ajoutons qu'il paraît en ce moment en Amérique un journal intitulé *The Revolution*, fondé, dirigé, rédigé, par des femmes, et qui abrite

ses élucubrations sous la devise suivante : « *L'homme, ses droits, et rien de plus; la femme, ses droits et rien de moins.* » Miss Parker, l'un des publicistes féminins de cette feuille, y écrivait l'autre jour les lignes suivantes :

« Le droit au suffrage est aussi clair, aussi sacré que le droit à la vie, à la poursuite du bien-être et de la liberté. C'est le complément de ces derniers et leur unique sauvegarde. Le droit à l'existence n'est rien, sans le droit d'acquiescer et de posséder les moyens nécessaires à l'existence. »

On écrit de Paris, le 18 avril :

On assure que les ministres ont été entendus de nouveau aujourd'hui par la commission du budget et que le général Allard et M. Dupuy de Lhôme assistaient à la séance. Quelques personnes croient savoir, dit ce soir la *Patrie*, que la commission avait obtenu de notables réductions sur le chiffre de quelques dépenses.

— La *Presse* de samedi, après avoir dit que les augmentations de crédit seraient maintenues par le gouvernement, prétend que le maréchal Niel aurait annoncé à la commission du budget que par suite de la guerre du Mexique tous les arsenaux et magasins militaires ont été tellement mis à sec que les dépenses faites jusqu'à ce jour suffissent à peine à combler les vides.

Ce journal ajoute que, malgré la confiance de l'administration dans le fusil Chassepot, celle-ci croirait devoir au cas où un nouveau fusil revolver remplacerait le Chassepot dans les préférences administratives, limiter la fabrication de ces derniers à deux fusils par homme, tandis que la proportion des fusils avec les soldats sous les armes devrait être, d'après les avis des hommes spéciaux, de cinq fusils pour un homme. Libre à vous de choisir entre ces nouvelles contradictoires.

— Le *Journal des Télégraphes* annonce que de grandes expériences de télégraphie militaire auront lieu cette année, pour la première fois, au camp de Châlons. A cet effet, plusieurs employés des lignes télégraphiques, choisis probablement parmi ceux qui ont déjà fait une campagne, seront détachés et placés sous les ordres d'officiers de l'état-major.

— D'après le *Bulletin International*, il règne toujours une grande activité au ministère de la guerre; le maréchal Niel a conféré avec ses principaux chefs de service. On se préoccupe plus en ce moment des munitions et des approvisionnements que de l'armement proprement dit. On travaille beaucoup à la fabrication des cartouches.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Prince Impérial est entré en rade à Brest le 17, à huit heures vingt minutes du matin. Les bâtiments ont hissé les pavots et salué.

A une heure, le Prince s'est rendu incongnito à la préfecture maritime, où il a été reçu par les principales autorités.

La santé de Son Altesse est excellente.

Le Prince Impérial a visité, dans la matinée du 18, l'*Inflexible*, où les mousses lui ont donné le spectacle de toutes les manœuvres, exercices du fusil, du canon, de gymnastique et de chant. Ils ont ensuite exécuté divers travaux de calfatage, de grément, de voilure et de charpentage, qui ont paru vivement intéresser le Prince. Après quoi ils ont appareillé les deux bricks le *Mousse* et l'*Ouesant*, et ont suivi le *Nisus* qui avait été mis sous voile, et sur lequel se trouvait Son Altesse, avec les élèves, les mousses répétant toutes les manœuvres du *Nisus*.

Dans l'après-midi, le Prince a visité l'arsenal et l'établissement des pupilles.

A l'arsenal il a été reçu au débarcadère par tous les officiers de la marine et de l'armée.

Le Prince est resté une heure et demie au milieu des pupilles.

Ensuite il a parcouru la ville et une partie des quais, passant à travers toute une population joyeuse et sympathique.

Le Prince, en bateau à vapeur, a aussi visité le port dans toute son étendue. Il est rentré à bord de la *Reine-Hortense* à six heures.

— Le Prince Napoléon est arrivé à Marseille le 17 avril, par le train rapide; il s'est embarqué immédiatement sur son yacht pour Gènes.

— On dit que la nomination de M. Limayrac comme préfet du Lot est signée et ne tardera pas à paraître au *Moniteur*.

— M. Jérôme David vient de voir renouveler ses pouvoirs de vice-président du Corps-Législatif.

— On a annoncé que les pièces de l'affaire Lesurques étaient arrivées au greffe de la cour de cassation.

C'est une erreur; mais cet important dossier est entre les mains de M. le procureur général Delangle. Tout ce qu'on peut dire jusqu'à présent, c'est que M. le garde des sceaux a pris en considération la requête de la fille de Lesurques, et que la discussion sur la culpabilité ou l'innocence de Lesurques, dans l'assassinat du courrier de Lyon, se rouvrira bientôt devant la cour de cassation.

On sait que M. Bozerian est l'avocat de la fille de Lesurques, signataire de la requête en révision.

— Voici quelques détails sur l'ascension scientifique qui a eu lieu mercredi au square des Arts-et-Métiers à Paris :

La détonation réveilla mille échos dans le défilé sonore; la balle siffla et rebondit sur les rochers. Quand la fumée de la poudre se fut dissipée, l'Indien avait disparu; le roc auquel il était accroché, probablement ébranlé par le choc, roula sur la pente rapide et vint jusqu'aux pieds des Mormons.

— Les corbeaux trouveront pâture dans les précipices, dit froidement Thomas en rendant la carabine, sans faire la moindre attention à l'horreur manifestée par tous ses compagnons pour ce meurtre abominable.

— Maintenant, mes frères, n'oublions point la gloire du prophète, continua-t-il, hâtons-nous de délivrer la colombe que les vautours ravisseurs emportent dans leurs serres.

La petite troupe suivit dans un morne silence, terrifiée et émue d'un aussi sauvage attentat.

Au bout de quelques secondes de marche, ils virent surgir entre les feuillages un petit drapeau, puis un Indien apparut, et Thomas reconnut avec jubilation Aigle-Noir, après lequel il courait depuis le matin. Aussitôt il fit faire halte et courut à pied vers le sauvage.

— Mon frère a-t-il vu le corps d'un Indien tomber des rochers? se hâta de demander l'astucieux Dacotah, désireux de recueillir un témoignage décisif d'Osse'o. Il voulait en outre lui rendre les honneurs des funé-

L'aérostat, — après avoir subi au départ quelques inflexions dues à divers courants d'air, — prit la direction du Luxembourg, poussé par un vent très-violent.

A huit heures du soir, les voyageurs opéraient heureusement leur descente à Beaugency, près Orléans.

Outre le but d'observations météorologiques que se proposait M. Flammarion dans cette excursion aérienne, elle a été l'occasion d'expérimenter un appareil nouveau, qui peut constituer un progrès important dans la grande question de la direction des aérostats.

A la hauteur du centre, le ballon est entouré d'une draperie flottante que l'on peut rabattre sur la surface en tirant sur les cordes qui sont entre les mains de l'aéronaute. Quand, au contraire, on laisse flotter cette draperie, elle s'enfle comme une voile qui augmente, — soit à la montée, soit à la descente, — les résistances de l'air, et qui par conséquent sert puissamment à amortir les mouvements brusques et à rendre la stabilité de l'appareil plus grande.

Il sera intéressant de connaître les résultats pratiques de cet essai.

— Les courses du Vésinet ont été attristées par un accident que l'*Evénement illustré* raconte avec les détails suivants :

« M. G. Flersheim, un garçon charmant connu intimement de nous, a fait une chute terrible. Après avoir gagné une course plate (la première), il a voulu monter à cheval dans l'épreuve du prix à réclamer.

« Je l'ai rencontré après son premier succès. Il était aussi radieux que lui permet de l'être sa nature un peu froide, et on lisait la joie sur son visage britannique impassible.

« — Aviez-vous parié pour mon dada? me demanda-t-il au buffet, en buvant un verre de punch.

« — Non...

« — Je cours encore tout-à-l'heure, mais je n'ai pas dans l'idée que j'arriverai première cette fois.

« Et puis il me quitta. Cinq minutes après, l'aperçus qui riait devant la grande tribune avec le duc d'Hamilton et le prince Achille Murat, ainsi que tous les habitués du turf, l'air étonné et l'estiment particulièrement.

« Un quart d'heure plus tard, au saut d'une haie, je vis deux chevaux qui s'entrechoquaient en l'air et retombaient sur le sol en faisant une culbute terrible. L'un des deux cavaliers allait rouler sur le gazon à dix mètres sans blessure grave; l'autre, désarçonné, recevait sur sa poitrine sa propre monture, ainsi que les deux pieds de devant de l'autre quadrupède, heurté dans la bagarre.

« Ce malheureux n'était autre que M. Flersheim, qui resta étendu inanimé sur le dos. Les chevaux se relevèrent et s'enfuirent. La foule se porta en masse sur le point de la plain-

superbe ne sera point admis aux félicités des saints. Anathème sur les orgueilleux, sur les gentils prévaricateurs, sur les rebelles, sur les désobéissants! ils seront jetés dans les ténèbres extérieures, et là un simple murmure sera puni des feux de la Géhenne.

Il aurait continué longtemps encore son sermon si le souffle ne lui eût manqué, et si un de ses compagnons plus hardi que les autres ne l'eût assez cavalièrement interrompu :

— Prenez mon cheval Elder; il a le pied sûr. Maintenant, en route! il se fait tard, si nous restons là, non-seulement nous serons surpris par les ténèbres, mais encore nous perdrons toute chance de surprendre les Indiens.

En toute autre occasion, Thomas aurait assez mal reçu l'interruption et l'avis dont elle était accompagnée; mais son idée fixe, toujours dirigée vers la jeune fille, le rendit favorable à la proposition.

— Il sera fait comme vous dites; et lorsque nous serons au terme du voyage; quand la brebis enlevée par les loups des Dacotahs sera ramenée au bercail: alors je vous parlerai la langue des prophètes que le Seigneur m'a enseignée.

— En selle! donc, et partons.

Au même instant ils entendirent dans les feuillages le fracas d'un corps pesant qui roulait des hauteurs vers

l'autre extrémité du canon. Thomas mettait le pied à l'étrier: il se mit vivement en selle et, suivi de tous ses compagnons, courut vers le point où s'était produit ce bruit étrange.

Au bout de quelques pas ils aperçurent le corps d'un Indien suspendu par ses vêtements à une pointe de rocher, à plus de cent pieds au-dessus du sol.

— C'est une de ces damnées Peaux-Rouges, s'écria Thomas, le ciel punit enfin ses crimes.

— N'essayons-nous pas de le sauver? demanda quelqu'un.

— Il n'est pas permis à l'oint du Seigneur de s'arrêter à un être impur.

— Mais c'est un homme; il va se broyer dans la chute!

— Ce n'est qu'un Indien.

— Enfin! le laisserez-vous dans cette position pitoyable? Voyez, le dernier lambeau de son vêtement se déchire; les pierres chancellent, il va tomber, grand Dieu! ayez pitié de lui! j'y cours!!

— Non! reste, homme de peu de foi! je ne puis me résoudre à l'abandonner; je vais le délivrer ainsi qu'il est ordonné par le prophète Joseph.

Aussitôt, prenant la carabine de son plus proche voisin, il ajusta le malheureux suspendu en l'air et fit feu.

railles, afin de détourner complètement les soupçons que la tribu pouvait avoir conçus.

— J'ai vu un Indien suspendu par un lambeau de ses vêtements sur le précipice; au moment où j'allais lui porter secours, il est tombé et s'est brisé sur les rochers.

Aigle-Noir ne pouvait soupçonner le mensonge indigne de Thomas; après l'avoir épié d'un regard silencieux, il continua :

— C'était Osse'o, des Dacotahs du Lac; nous étions ensemble sur le bord d'un rocher: tout-à-coup le sautoir s'est dérobé sous ses pieds; il est tombé avant que le bras étendu de son frère Aigle-Noir ait pu le retenir.

— Ah! c'est malheureux!

— Il est au pays des chasses heureuses; le léger canot qui sillonne la rivière noire a porté son ombre dans les prairies fleuries du grand Manitou.

— Qu'il y soit en paix! Et maintenant... la jeune fille?

— Est-ce que mon frère pâle a lutté avec l'ours géant des montagnes? répondit l'Indien qui se plaisait à voir l'anxiété du Mormon.

— Non, mon stupide cheval est tombé avec moi, voilà tout. Mais... la fille.

— Les sentiers escarpés des collines ne sont point

où la catastrophe venait de se dérouler en quelques secondes. On releva le gentleman : ses membres retombèrent inertes ; il ne respirait presque plus, et il avait les yeux ternes et demi-ouverts, comme un mort.

» Il fut saigné immédiatement. Le sang fut lent à venir : il parut enfin goutte à goutte, mais cette opération ne put rappeler à lui l'infortuné jeune homme, et il fut transporté sur un brancard dans la villa d'une amie de M. de Catters.

» M. Flersheim père, fort amateur de courses comme son fils, était là, les traits décomposés, et c'était navrant de le voir suivre en boitant (il est atteint d'une claudication assez forte) la civière sur laquelle gisait son enfant moribond...

» Comme il doit se reprocher à cette heure d'avoir encouragé son unique héritier dans ces éméraires cavalcades !...

» Le prince Achille Murat, horriblement pâle, marchait à côté du brancard.

» Nous ne saurions trop louer la présence d'esprit et le zèle affectueux qu'il déploya dans cette circonstance. Il accompagna son pauvre ami jusqu'au lit où on le coucha, et, depuis, il ne le quitta point d'une seconde...

» Nous sommes passé hier, à minuit, au domicile de M. Flersheim. L'état du malade ayant été jugé trop grave, on ne l'avait pu transporter à Paris. Mais nous apprîmes là, qu'au bout de deux heures, il avait entr'ouvert les yeux et demandé à boire.

» Une dépêche datée cette nuit du Pecq, et qui nous arrive à l'instant, nous dit : « Un peu d'amélioration dans l'état général. Un peu d'espoir basé sur quelques indices favorables. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La représentation au profit de la famille Chevallier, par MM. les sous-officiers de l'École de cavalerie, a produit 1,750 fr. qui ont été remis à M. le Maire de Saumur.

A la représentation de vendredi, après le dernier vaudeville, les vers suivants, improvisés pendant la soirée par un amateur, ont reçu les applaudissements de la salle entière :

Malgré l'accueil qu'à nos premiers essais
A bien voulu faire votre indulgence,
Nous eussions craint de tenter sans succès
Un autre appel à votre complaisance.
Si cet effort qu'inspira le malheur,
Malgré nos soins, Messieurs, vous importune,
Accablez-nous de toutes vos rigueurs,
Nous vous prions de garder vos faveurs
Pour secourir une infortunée.

M. Nestor de Bierne, que la construction du théâtre de Tours éloigne de cette ville, est venu prendre possession de notre scène pour un mois, avec une troupe qui compte plusieurs pensionnaires encore inconnus à Saumur.

faits pour les guerriers blancs. Les hommes-rouges, seuls, ont reçu du Manitou le droit d'y passer ; leur pied est sûr, leurs chevaux n'y bronchent jamais.

— Bien, bien ! assez de paroles là-dessus. Avez-vous amené la jeune fille ainsi que vous l'avez promis ?

— L'homme blanc a-t-il apporté la poussière jaune qui est le Manitou de son peuple ? n'a-t-il point oublié l'or ?

— Je n'ai rien oublié. Livrez-moi la jeune fille et je paierai.

— Que mon frère me fasse un peu voir cet or ; il a les rayons du soleil, son éclat me réjouit les yeux.

— Quand j'aurai vu la jeune fille.

— Regardez ! fit l'Indien en le conduisant sur une petite éminence, et en lui montrant une tente soigneusement fermée au milieu d'un petit vallon étroitement encaissé dans les rochers.

— Sûrement, c'est le Lys dans la vallée ! s'écria Thomas avec un attendrissement ridicule ; elle s'avance sur un coursier plus blanc que le lait ; elle est la joie de l'âme comme la rosée est la joie d'une terre aride semblable au cidre du Liban, elle...

— Montrez l'or, interrompit Aigle-Noir.

Avec un soupir, Thomas sortit à moitié de sa poche des pièces d'or. Le cœur lui saignait de s'en dessaisir ; mais le démon de luxure l'emportait sur celui de l'ava-

Nous pensons que les habitués de notre théâtre n'auront qu'à se louer de ce nouveau personnel. Avant-hier soir, dans l'interprétation du drame de MM. Dumanoir et Denney, *Don César de Bazan*, acteurs et actrices se sont acquittés de leur tâche avec succès, et la salle n'a pas tardé à leur donner des témoignages chaleureux de sympathie. Don César et Maritana ont eu les principaux honneurs ; M. Barbe et M^{me} Bailleul ont en effet conduit avec habileté le 2^e, le 3^e et le 4^e acte.

Don César de Bazan a eu cependant quelques intonations criardes et trop bruyantes qui faisaient perdre de son énergie et de sa justesse à son indignation contre le roi.

M^{lle} Anaïs s'est surpassée dans le rôle de Lazarille ; elle n'a été faible que dans la manœuvre du fusil... Chassepot (c'est bien pardonnable).

Le vaudeville, *Riche d'Amour*, ne mérite pas moins d'éloges que la pièce principale ; c'est une œuvre de bon ton que de jeunes oreilles peuvent entendre, ce qui est assez rare dans ce genre de composition.

M. Tessier réussit toujours dans l'emploi de premier comique. Il a du naturel, de l'intelligence, de la gaieté et une grande connaissance de la scène, et, ce qui effraye les spectateurs, c'est que cet excellent comédien est capable de briller sur un plus grand théâtre. Enfin, profitons de sa présence puisqu'il est avec nous, et sachons gré à M. Nestor de l'avoir enrôlé.

Jeu prochain, le directeur de cette troupe remplira le principal rôle dans les *Crochets du Père Martin*, c'est un gage certain de succès pour cette représentation.

Une dépêche télégraphique annonce l'envoi au Corps-Législatif du projet de loi portant concession du chemin de fer de Laval à Nantes par Châteaubriand et Nort.

Le conseil d'Etat vient de se prononcer en faveur de l'adoption du chemin de fer de Bressuire à Tours par Chinon, aboutissant à la gare de Monts.

Dans le but de prévenir les accidents auxquels donne lieu l'introduction de fortes quantités de plomb dans l'alliage employé pour l'étamage des vases destinés aux usages alimentaires, M. le préfet du Finistère a, par arrêté en date du 3 avril, interdit aux étameurs d'employer, pour les opérations de l'étamage, quelles qu'elles soient, un autre métal que l'étain réputé fin dans les usages du commerce.

Dans aucun cas, l'étain destiné à l'étamage ne devra contenir une quantité de plomb ou d'un autre métal étranger supérieure à 10 p. 100.

M. le ministre des finances a adressé aux Chambres de commerce le questionnaire suivant relativement à l'enquête monétaire :

« 1^o Quelle est la proportion approximative des valeurs en pièces de 5 fr. argent, comparée à la valeur totale de la monnaie d'or que l'on peut présumer être actuellement en circulation dans le département ?

» 2^o Le public aurait-il quelque répugnance à voir l'or instrument exclusif des paiements pour les sommes au-dessus de 50 francs, ou d'une somme un peu supérieure, s'il y avait lieu ?

» 3^o Les pièces de 5 fr. sont-elles achetées avec primes, par rapport à l'or, pour quelques usages et emplois commerciaux particuliers, par exemple pour l'exportation dans telle ou telle direction ?

» Sont-elles achetées avec primes pour l'usage intérieur en France, comme l'or l'était autrefois, avant 1858, par exemple ?

» 5^o Y aurait-il un intérêt commercial quelconque à ce que, si l'or était adopté comme seule monnaie normale, il fût frappé des pièces d'argent de 5 fr., au titre actuel, et sans cours obligatoire dans l'intérieur de la France, enfin comme simple monnaie de commerce ?

» 6^o Dans le cas où le gouvernement adopterait l'or, dans les conditions définies par la loi de l'an XI, comme étalon unique, trouverait-on préférable au goût des populations et aux besoins de la circulation que la pièce de 5 fr. d'argent fût entièrement supprimée, ou qu'elle fût frappée à 855/1000^e de fin et ne pût, dès lors, être imposée dans les paiements au-delà d'une certaine somme ? »

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses concitoyens que, conformément à l'article 20 du décret impérial du 10 août 1853, le procès-verbal de bornage de la zone des fortifications, réduite conformément à la décision ministérielle du 6 décembre 1867 et le plan y relatif dressé en exécution de l'article 19 du même décret, seront, à partir du 15 avril 1868, et pendant 3 mois, déposés à la Mairie de Saumur, où chacun pourra en prendre connaissance de 10 heures à 4 heures (*fétes et dimanches exceptés*).

Les parties intéressées ont 3 mois, à compter de ce jour, pour se pourvoir devant le conseil de Préfecture contre l'opération matérielle du bornage de la zone des fortifications.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 avril 1868.

Le Maire,

CHEDEAU, adj^t.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Prince Impérial a quitté Brest hier à neuf heures du matin ; une foule enthousiaste se pressait à la gare et l'a salué des acclamations

les plus sympathiques. Le Prince Impérial était attendu à Paris le soir, vers neuf heures.

Le Corps-Législatif a repris hier ses travaux. Son ordre du jour portait le tirage au sort des bureaux, une communication du gouvernement, ayant pour objet la présentation du projet de loi sur les chemins vicinaux.

Vienne, 19 avril, soir. — Une dépêche de Bucharest, 18 avril, porte ce qui suit :

« Sur l'initiative de M. Wohlfahrts, consul général d'Autriche à Jassy, tous les consuls des puissances étrangères qui résident en cette ville se sont réunis pour constater, sur la foi d'informations authentiques, que les persécutions exercées contre les israélites, dans le district de Bakon, ont réellement eu lieu, et que par conséquent les rapports faits à ce sujet par les autorités moldaves sont inexacts. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 18 avril.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements du Paraguay : prise du fort Establecimiento. — Légendes villageoises : le tisserand, le tailleur et le berger, nouvelle (suite), par André Léo. — Gazette du Palais. — M. Disraeli. — Le chemin de fer du Pacifique (suite). — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire : la *Morale familière*. — Concours hippique au Palais de l'Industrie. — Les Théâtres. — M^{me} Elisabeth Caddy Stanton. — M. Thaddeus Stevens. — Grandes soirées par Bertall, hiver de 1868. — Les abus : le Théâtre, par M. Francisque Sarcey (suite). — Pages d'album. — La nouvelle église de Buen Suceso, à Madrid. — Les Sommités contemporaines.

Gravures : Autriche : Une séance de la Chambre des Seigneurs à Vienne. — Le vice-amiral brésilien vicomte d'Inhaüma. — Guerre du Paraguay : prise du fort Establecimiento (2 gravures). — M. Disraeli. — Le chemin de fer du Pacifique (3 gravures). — M^{me} Elisabeth Caddy Stanton. — États-Unis : Procès du président Johnson. — M. Thaddeus Stevens se rendant au Sénat. — Grandes soirées, caricatures par Bertall. — Madrid : Inauguration de la nouvelle église de Buen Suceso. — Rébus.

Voici le sommaire du dernier numéro du *Paris-Magazine* :

Un dessin inédit.	DIAZ.
Chronique.	???
La Semaine.	FRANCIS MAGNARD.
Quandoquidem (Suite).	PAUL FÉVAL.
Les commissaires-priseurs.	J. SARROTTE.
Les députés des Landes.	VOX POPULI.
Le mariage de la diva.	CAMILLE DEBANS.
Courrier judiciaire.	AD. ROCHER.
Les mendiants arabes.	K. LUTTEMER.
Théâtres.	CRISPIN.
Propos interrompus.	JACQUES SINCÈRE.

rice.

— La langue des Faces-Pâles est fourchue ? ses yeux sont-ils obscurcis ? ses doigts ne savent-ils plus compter ? demanda l'Indien avec sauvagerie.

— Non, non ! tout est en règle.

Un sifflement retentit dans le vallon : Aigle-Noir coupa court à l'entretien.

— Mes frères m'appellent. Je veux les conduire hors de la montagne ; que l'homme pâle vienne avec moi ; il emmènera sa jeune femme dans son wigwam.

— Moi, la voir ! l'emmener ?

— Le chef rouge l'a dit.

— Bien ! Dacotah ! très-bien ! je vais avec vous : votre peuple et le mien se donneront l'accolade fraternelle... je recevrai la jeune fille... nous offrirons au ciel et à la terre un touchant spectacle... la paix ! l'amour ! la joie ! Chef, votre salaire sera doublé.

L'Indien lui avait déjà tourné le dos. Thomas le suivit avec ses compagnons. Bientôt la tribu rouge et la tribu blanche se trouvèrent en présence. La prétendue paix chantée par Thomas n'était guère qu'une neutralité armée.

— Ah ! ah ! voilà donc les loups du désert ! grommelaient les Mormons.

— Voici les faux guerriers des Faces-Pâles, murmuraient Aigle-Noir à ses compagnons ; ils viennent cher-

cher nos filles ! mais nos couteaux sont bien aiguisés, nos tomahawks pesants, nos bras invincibles... !

Les Mormons étaient arrivés au galop ; les sauvages les attendaient rangés en bataille, et les accueillirent par une décharge de flèches lancées en l'air ; les blancs répondirent par une salve de mousqueterie ; puis de part et d'autre on fit caracolier les chevaux comme dans un tournoi de chevalerie.

Féignant d'être emporté par sa monture, Thomas poussa jusqu'à côté d'Aigle-Noir qui se tenait sur ses gardes près d'Esther. Le Mormon rassasia ses yeux affamés de cette vue charmante et prenant soudain son parti, s'écria :

— Par le ciel ! voici la douce jeune fille qui fut si aimable et si bonne pour nous à Laramie. Sus aux peaux rouges, enfants ! pas de quartier à cette race infernale. En même temps il lâcha un coup de pistolet dans la figure d'Aigle-Noir, et l'étendit par terre.

Aussitôt une mêlée terrible s'engagea ; couteaux et pistolets se heurtèrent ; au cri de guerre des sauvages répondait le hurrah des Mormons ; bientôt le sang et la fumée obscurcirent les yeux des combattants.

Cependant la victoire ne tarda pas à se décider en faveur des blancs, mieux armés et plus nombreux que leurs adversaires ; les Indiens battirent en retraite avec quelques morts et un grand nombre de blessés. Aigle-

Noir avait reparu dans leurs rangs : il n'avait été qu'étourdi par le coup de pistolet, dont la balle avait seulement effleuré son front.

Thomas et lui, se retrouvant face à face, eurent la même pensée : la prisonnière ! et coururent tous deux à sa recherche.

Mais le cheval blanc et la jolie jeune fille avaient disparu, il fut impossible d'en trouver les traces.

Les deux troupes se séparèrent en échangeant de sombres regards tout chargés de pensées de vengeance.

Leurs deux chefs — deux impudents larrons — se retirèrent la mort dans l'âme, ayant perdu leur proie, et rêvant de la reconquérir.

(La suite au prochain numéro.)

Le dernier numéro du Recueil des actes administratifs de Maine-et-Loire publie un arrêté fixant les proportions du concours de chaque commune du département, dans la dépense de construction et d'entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun, en 1868.

Jeu 23 avril,

Les Crochets du père Martin,
pièce en trois actes, par MM. Cormon et
Grangé.

M^{me} Bertrand et M^l. Raton, vau-
deville en un acte.

Marché de Saumur du 18 avril.

Froment (l'h. 77 k.)	36 38	Paille de ratelier	43 70
2 ^e qualité (74 k.)	34 98	(hors barrière)	
Seigle	24 50	Paille de litière, id.	—
Orge	18 —	Foin	63 45
Avoine (entrée)	15 —	Luzerne (les 750 k)	59 30
Fèves	20 —	Grain de lin (70 k.)	29 —
Pois blancs	32 —	— de trèfle (%/k)	110 —
— rouges	32 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	40 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id. 55 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id. 48 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1867.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 100
Varrains, 1867.	» à »
Varrains, 1867.	60 à 75
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1867.	70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Etudes de M^e SATURNIN POULET,
avoué-licencié à Saumur, et de
M^e HACAULT, notaire à Montreuil-
Bellay.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

Par suite de conversion de saisie
immobilière,

**D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES,**

Situées à Lernay, commune d'An-
toigné.

L'adjudication aura lieu le mardi
douze mai mil huit cent soixante-
huit, à midi, en l'étude et par le
ministère de M^e HACAULT, notaire
à Montreuil-Bellay.

La vente est poursuivie à la re-
quête de M. Jean-Clément-Edouard
Auriau et de M^{me} Marie-Louise Bedau,
son épouse, propriétaires, demeu-
rant ensemble rue du Bel-Air, à
Angers,
Contre Jean Boussy, maçon à
Lernay,

En vertu d'un jugement rendu
par le tribunal civil de première in-
stance de Saumur, en date du ving-
six mars dernier, enregistré.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES.

1^o Une maison, située à Lernay,
commune d'Antoigné, composée
d'un rez-de-chaussée, d'un hangar,
en suivant de plusieurs écuries non
couvertes, d'une cour et un jardin
au levant des bâtiments; le tout for-
mant un ensemble clos de murs,
contenant environ vingt ares, est
porté au plan cadastral de la com-
mune d'Antoigné sous les numéros
quatorze cent quarante-six et qua-
torze cent quarante-sept, section E,
et joint au levant le sieur Sabourin,
au nord la grange du sieur Chessé,
au midi un chemin et au couchant
les cours et bâtiments dudit sieur
Chessé.

2^o Soixante-seize ares quatre-vingt-
quatre centiares de terre, situés
dans la Pièce-de-Derrière et portés
au plan cadastral de ladite commune
d'Antoigné sous le numéro treize
cent soixante-cinq, section E, le-
quel morceau joint au nord un che-
min, au levant l'article ci-après, au
couchant le sieur Chessé.

3^o Et vingt-sept ares quarante-
trois centiares de terre, dans la
même pièce du Champ-de-Derrière,
sous le numéro treize cent quarante-
sept, section E du même plan ca-
dastal, joignant au nord l'article
ci-dessus, au midi et au couchant le
sieur Chessé.

Ces immeubles seront vendus en
un seul lot, sur la mise à prix de
cinq cents francs, ci. . . 500 fr.

Le cahier des charges est déposé
en l'étude de M^e HACAULT, notaire à
Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué
soussigné, le seize avril mil huit
cent soixante-huit.

POULET.

Enregistré à Saumur, le dix-huit
avril mil huit cent soixante-huit,
folio 77, case 2. Reçu un franc,
décime et demi quinze centimes.

(174) Signé: PARISOT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire, place de la Bilange.

**A VENDRE
DEUX MAISONS**

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n^o 48.

A VENDRE

BONS COTRETS et BONNES
BOURRÉES, livrés à domicile.
S'adresser à M. Portou, marchand
de bois à Saint-Florent. (120)

**A CÉDER
UN FONDS**

De Quincaillerie, Mercerie et
Articles Crépins.

Situé à Saumur, rue Royale.
S'adresser à M. Roux, quincailler.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Avec cour et jardin,
Située à Saumur, rue du Champ-de-
Foire,

Occupée actuellement par M^{me} Sto-
ker.

S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier,
rue du Portail-Louis. (164)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n^o 6, à
Saumur.

S'adresser à M. MORICET, LÉON,
négociant, sur les Ponts. (149)

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grand'Rue, n^o 5.
S'adresser à M^{me} LEFÈVRE. (116)

**A LOUER
MAISON,**

Composée de salon, salle à manger,
cuisine, office, trois chambres à
coucher, grenier et cave.
S'adresser aux Bains, à M. RIVAUD.

ON DEMANDE un emploi de
comptable ou autre. Bonnes ré-
férences.

S'adresser au bureau du journal.

On demande à acheter d'occa-
sion le Répertoire méthodique et al-
phabétique de DALLOZ, 44 volumes
in-4^o.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue
du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'o-
xyde pas les plumes métalliques.

La maison LEPERDRIEL la première et la
plus ancienne,
est toujours celle qui offre au public
les meilleurs produits pour l'entree-
tien sans douleur des Vésicatoires et
des Cautéries.

La Toile vésicante rouge, les Pois
élastiques, les Taffetas épispastiques
et rafraichissants, les Compresses et
les Serre-Bras forment un ensemble
de pansement propre, commode et
discret.

Vente en gros, à Paris, rue Sainte-
Croix-de-la-Bretonnerie, 54. — Vente
en détail, Faubourg-Montmartre, 76,
et dans toutes les pharmacies de
France. (104)

**PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale**

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice en-
voyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignal-Simon,
Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers
(Vendée), genre et succès, seul et
unig. élève de P^{re} Simon; ou à la Phar-
macie Briand, aux Herbiers (Vendée).

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

**CONVERSATION
ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE,
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit Panthéon littéraire,
de 800 pages chacun, à deux colonnes.
Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et
augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs,
prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour
les personnes qui désireraient examiner cet important
ouvrage.

ARCHIVES DE L'OUEST

1789-1800.

VIENT DE PARAÎTRE :

ANJOU, MAINE, BERRY

4^e NUMÉRO DE LA SÉRIE A

1 fascicule de 342 pages, format grand in-8^o jésus.

Le recueil des ARCHIVES DE L'OUEST, publié par M. Antonin Proust,
paraît par fascicules de 250 à 350 pages; quatre fascicules forment une
série. La première série, consacrée aux Opérations électorales de 1789, est
entièrement terminée.

Prix de chaque fascicule vendu séparément. 6 francs.

Pour les souscripteurs 5 —

Prix de l'exemplaire sur papier à bras 10 —

Sont considérés comme souscripteurs, ceux qui prennent une série
entière.

ON SOUSCRIT :

A Paris, chez LACROIX et VERBOECKHOVEN, Librairie internationale, 15,
boulevard Montmartre;

A Niort, chez CLOUZOT, Librairie poitevine, 22, rue des Halles.

Le quatrième numéro contient : Anjou, Maine et Berry.

Voici le sommaire relatif à l'ANJOU :

Liste des brochures publiées en Anjou à la veille de la convocation des
états-généraux. — Lettre de M. Milscent, lieutenant particulier de la sé-
néchaussée d'Angers, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de M. le
comte de la Gallissonnière, sénéchal d'épée, à Mgr le Garde-des-Sceaux.
— Lettre de MM. les députés des curés d'Angers à M. Necker. — Projet
d'un mémoire des curés du diocèse d'Angers, relativement à la convoca-
tion des états-généraux. — Lettre de M. l'abbé de La Brosse à Mgr le
Garde-des-Sceaux. — Demandes et doléances du clergé d'Anjou. — Liste
des députés. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée particulière
de la noblesse. — Instructions et pouvoirs donnés par la noblesse d'Anjou
à ses députés. — Instructions particulières pour les députés de la no-
blesse d'Anjou. — Liste des députés. — Vœux et demandes des cinq sé-
néchaussées de la province d'Anjou. — Mémoire des maîtres ouvriers
d'Angers à M. Necker. — Liste des députés du tiers-état d'Anjou. — Mé-
moire des officiers municipaux de La Flèche.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 AVRIL.			BOURSE DU 20 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 25	» 15	» »	69 25	» »	» 8
4 1/2 pour cent 1852	99 48	» 08	» »	99 45	» »	» 03
Obligations du Trésor	472 50	1 25	» »	471 25	» »	1 25
Banque de France	3190	» »	5	3200	10	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1455	» »	» »	1455	» »	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	482 50	» »	» »
Crédit Agricole	636 25	» »	1 25	636 25	» »	» »
Crédit industriel	636 25	» »	» »	642 50	6 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	230	» »	1 25	220	» »	10
Comptoir d'esc. de Paris	670	» »	3 75	670	» »	» »
Orléans (estampillé)	865	» »	» »	862 50	» »	2 50
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1185	2 50	» »	1187 50	2 50	» »
Est	553 75	3 75	» »	552 50	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée	940	7 50	» »	935	» »	5
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	576 25	» »	» »	578 75	2 50	» »
Ouest	550	» »	» »	551 25	1 25	» »
C ^o Parisienne du Gaz	1477 50	10	» »	1472 50	» »	5
Canal de Suez	337 50	7 50	» »	340	2 50	» »
Transatlantiques	375	17 50	» »	373 75	5	1 25
Emprunt italien 5 0/0	47 90	» »	10	48 50	» 60	» »
Autrichiens	552 50	2 50	» »	552 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	368 75	6 25	» »	365	» »	3 75
Victor-Emmanuel	42 50	4	» »	42 50	» »	» »
Romains	45	» »	25	45 50	» 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol	312 50	2 50	» »	313 75	1 25	» »
Saragosse	92 50	» »	» »	» »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne	» »	» »	» »	76	» »	» »
Compagnie immobilière	92 50	1 25	» »	92	» »	50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	325	» »	» »	324 75	» »	» »
Orléans	319	» »	» »	319	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	329	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest	317	» »	» »	316 75	» »	» »
Midi	315	» »	» »	315 50	» »	» »
Est	320	» »	» »	319 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.